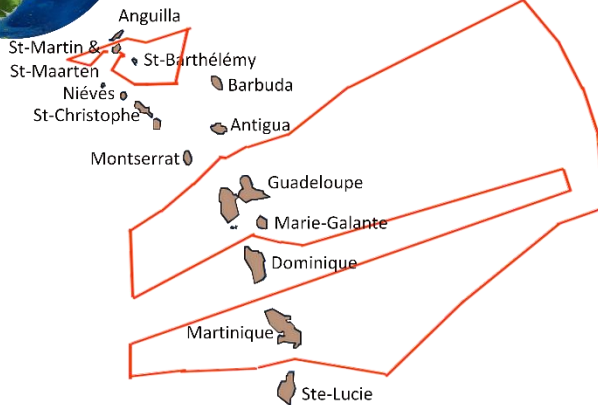


SANCTUAIRE AGOA



Caractéristiques générales



143 256 km²

Correspond à la totalité de la superficie de la Zone Economique Exclusive des Antilles françaises

Pays : France

Nom de l'AMP dans la langue nationale : Sanctuaire AGOA pour les mammifères marins dans les Antilles Françaises

Type de désignation : International

Désignation : Aire spécialement protégée au titre du protocole SPAW (convention de carthagène)

Catégorie UICN :

Statut : Active

Lancement du projet de création : Septembre 2003

Déclaration officielle : Octobre 2012

Objectifs prioritaires

Garantir un bon état de conservation des mammifères marins



Approfondir la connaissance concernant les populations de mammifères marins et de leurs habitats ainsi que les pressions anthropiques et menaces, avérées ou potentielles, s'exerçant sur ces espèces



Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la surveillance du sanctuaire dans le cadre d'une mutualisation des moyens de l'État



Diffuser la connaissance (information, sensibilisation, éducation) et faire connaître le sanctuaire AGOA, les mammifères marins et l'environnement marin de manière générale



Limiter les interactions négatives entre activités humaines (directes ou indirectes, potentielles ou avérées) et mammifères marins et rechercher des dispositifs innovants pour limiter l'impact de ces activités



Coopérer avec les autres États de la Caraïbe et tout particulièrement les parties contractantes à la convention de Carthagène et à son protocole sur les aires et les espèces spécialement protégées dit « SPAW » ainsi que les États partageant des populations de mammifères marins pour favoriser la mise en place de mesures de protection et de gestion cohérentes avec celles du sanctuaire AGOA

Gouvernance

Approuve la composition du conseil

Agence Française pour la Biodiversité

Représente l'Agence

Délégation de l'AFB
5 membres

Consulte le bureau

Soumet des propositions au conseil

Anime le sanctuaire

Conseil de gestion
53 membres (2017)
Renouvelé tous les 3 ans
Réunion 2 fois par an (min.)

Bureau
16 membres (2017)

Donne des avis simples sur certaines propositions (p. ex. petites missions)

Met en œuvre la politique du sanctuaire :

- Valide le plan d'action
- Valide du budget
- Valide le plan d'action
- Donne des avis simples sur les grandes propositions (missions, autorisation, consultation, etc.)
- Propose des mesures réglementaires



Appliquent et veillent au respect de la réglementation dans le périmètre du sanctuaire

Siègent au conseil

Services déconcentrés de l'état
DEAL, DAM, etc.

Siègent au bureau

Désigne les membres du conseil
Siègent au conseil

Préfets

Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

2017

Révision du plan de gestion

2014

Installation du conseil de gestion du sanctuaire

2012

Le sanctuaire est officiellement reconnu aire spécialement protégée au titre du protocole SPAW

2011

Le comité de pilotage du sanctuaire valide le plan de gestion

2010

Le financement et la mise en place du sanctuaire est pris en charge par l'Agence des Aires Marines Protégées

Déclaration de création par la France lors de la Conférence des Parties du protocole SPAW

2007

Le pilotage du sanctuaire est pris en charge par la DIREN de Martinique avec copilotage de la DIREN Guadeloupe

2006

La France annonce son intention de créer un sanctuaire pour les mammifères marins dans les Antilles Françaises à l'occasion de la réunion annuelle de la Commission Baleinière Internationale

2003

Le projet de sanctuaire pour les mammifères marins dans la ZEE des Antilles françaises fait l'objet de discussions



Organes de gestion

Organes de gouvernance

Partenaires

Historique

Moyens humains, matériels et financiers

Plan de gestion

Plan de gestion :	Oui
Année de mise en œuvre du premier plan de gestion :	2012
Année à laquelle le plan de gestion a été révisé pour la première fois :	En cours de rédaction. Mise en œuvre prévue fin 2017
Evaluation du plan de gestion :	Aucune
Détails supplémentaires :	
<p>Enjeux et état de conservation du plan de gestion (2017-2022) validés Objectifs à long-terme et tableau de bord du plan de gestion (2017-2022) à valider</p> <p>Le premier plan de gestion (2012-2017) du sanctuaire ne précisait pas les objectifs de gestion. Cette situation rend difficile l'évaluation de sa mise en œuvre après 5 ans.</p> <p>Le plan de gestion (2017-2022) prévoit de mieux préciser les objectifs de gestion et surtout les outils nécessaires à l'évaluation de la gestion. Trois indicateurs (état, pression et réalisation) seront ainsi proposés dans le nouveau plan de gestion (2017-2022) pour mesurer l'impact de la gestion sur l'atteinte des objectifs prioritaires.</p> <p>A noter que dans le plan de gestion (2017-2022), 5 espèces de mammifères marins sont identifiées comme devant faire l'objet d'une protection prioritaire en raison de leur rôle centrale dans l'écosystème. Leur protection prioritaire devrait théoriquement (par cascade) impacter d'autres espèces non prioritaires.</p>	

Personnels et équipements

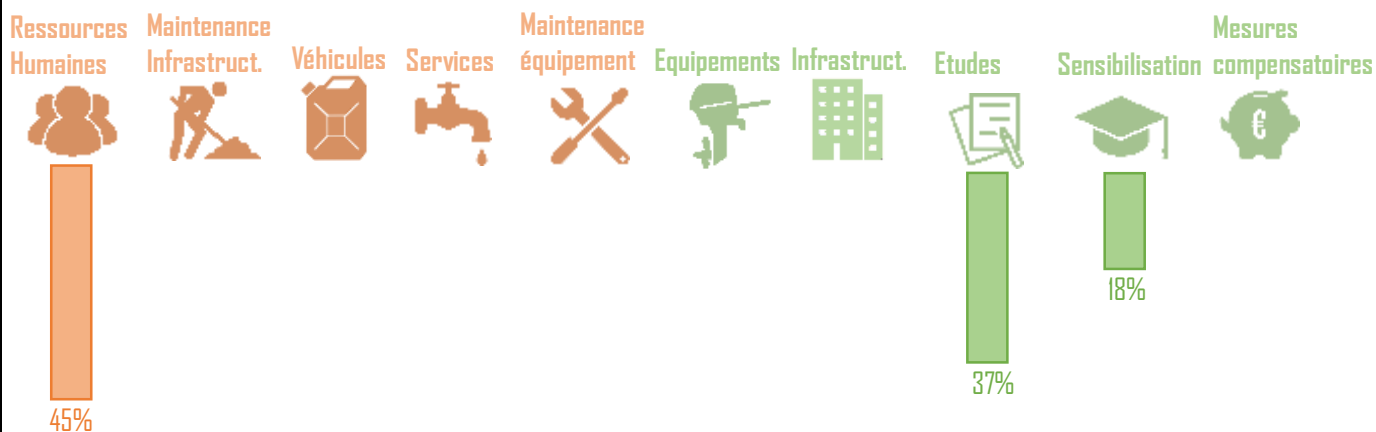
Personnels permanents :	<p>En mars 2016, l'équipe de gestion était composée de 5 agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un(e) délégué de l'Agence Française pour la Biodiversité (ex-Agence des Aires Marines Protégées) à temps plein (1 ETP) ▪ Un(e) chargé(e) de mission « Montage et coordination de projets » à temps plein (1 ETP) mis(e) à disposition par la Région pour 3 ans ▪ Un(e) VSC appui scientifique et technique à temps plein (1 ETP) ▪ Un(e) VSC appui administratif et communication (1 ETP) ▪ Un(e) correspondant AGOA à Saint-Martin à temps partiel sur le sanctuaire (0,5 ETP) <p>En juin 2016, la déléguée de l'Agence pour le sanctuaire a été remplacée par le délégué de l'AFB pour le PNM de Martinique placé à temps partiel sur le sanctuaire AGOA.</p>
Existence de locaux accueillant le personnel de l'organisme de gestion :	Jusqu'en 2015, les agents de l'équipe du sanctuaire AGOA étaient basés au siège du Parc national de la Guadeloupe, à Saint-Claude. Depuis novembre 2015, ils sont dans des locaux indépendants.
Nombre de total de bateaux utilisés pour la surveillance ou pour la recherche sur l'AMP	Aucun
Nombre de véhicules de service	1 Dacia Sandero
Détails supplémentaires :	
<p><u>Surveillance</u> : N'ayant pas l'autorité pour assurer la régulation des activités dans le sanctuaire, les gestionnaires d'AGOA ne disposent d'aucun bateau pour assurer le contrôle du site. La surveillance en mer est assurée par les services de l'Etat compétents (p. ex. DAM, AEM)</p> <p><u>Travaux de recherche</u> : En raison de leur relation avec les gestionnaires des réserves naturelles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, les gestionnaires du sanctuaire AGOA vont pouvoir emprunter le matériel de ces derniers pour certains de leurs travaux de recherche en mer. Cependant, l'utilisation de ces bateaux sera souvent limitée au périmètre de la réserve concernée par l'emprunt. En contrepartie, les gestionnaires du sanctuaire vont appuyer les gestionnaires des réserves dans la mise en œuvre de certaines de leurs missions.</p>	

Financement

Sources de financement :	100% Agence des Aires Marines Protégées* ** * Le correspondant AGOA à Saint-Martin est financé dans le cadre d'une convention avec la réserve de Saint-Martin également sous autorité de l'Agence ** La chargé(e) de mission « Montage et coordination de projets » est mise à disposition du sanctuaire par la Région pour 3 ans
---------------------------------	---

	2014	2015
Salaires :	97 928 euros	181 330 euros
Budget de fonctionnement annuel (hors ETP):	129 537 euros	217 627 euros
Budget d'investissement annuel :	49 222 euros	1 257 euros
Existence d'un plan d'affaires :	Non	

Répartition du budget ¹ :



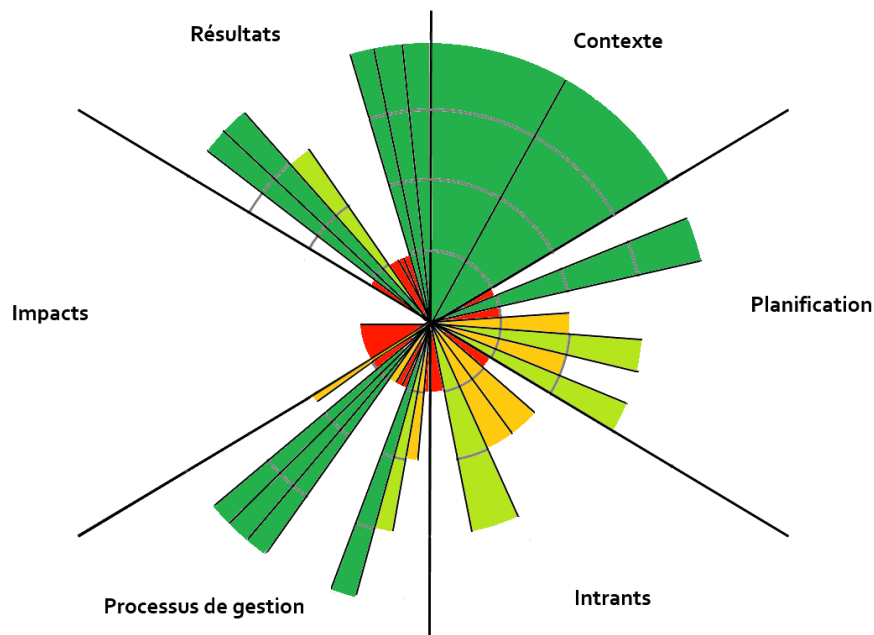
Besoins en financement²

Besoins humains :	De 4 à 5 agents à temps pleins par an
Besoins en investissements :	De 300 000 à 500 000 euros par an

¹ Estimations faites sur la base du budget 2015 à partir d'une approximation faite par les gestionnaires du sanctuaire : 1/3 du budget (hors ETP) serait alloué à la communication/éducation à l'environnement, 1/3 à l'exploitation/traitement des données et 1/3 à l'acquisition de données

² Selon les gestionnaires du sanctuaire interrogés dans le cadre de l'étude

Evaluation de l'efficacité de la gestion



Contexte	Intrants	Processus de gestion	Impacts
■ Situation juridique	■ Outils de contrôle des activités et de l'accès aux ressources marines	■ Gestion « active » de l'AMP	■ Bénéfices pour les communautés locales
■ Gouvernance	■ Disponibilité des informations sur les habitats et les espèces	■ Financement de la gestion	■ Respect de la réglementation par les usagers
Planification	■ Taille de l'équipe de gestion	■ Programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement	Résultats
■ Objectifs de gestion prioritaires établis	■ Formation de l'équipe de gestion	■ Engagements et supports des politiques	■ Retombées économiques pour les populations locales
■ Pertinence pour traiter des menaces locales (taille et localisation)	■ Equipements de l'équipe de gestion	■ Mise en œuvre de mesures de résilience (changement climatique)	■ Contribution à la mise en place d'une stratégie nationale de développement économique
■ Pertinence pour protéger la diversité biologique et géologique (taille et localisation)		■ Mise en œuvre de mesures de mitigation (changement climatique)	■ Contribution à la mise en place d'une stratégie d'aménagement en mer
■ Définition et mise en œuvre d'un plan de gestion		■ Implication des communautés locales dans la gouvernance	■ Atteinte des objectifs de gestion
■ Définition et mise en œuvre d'un plan d'action standard		■ Implication des parties prenantes dans la gestion	■ Réduction des pressions
■ Régulation des usages et des activités		■ Accès de l'AMP aux populations locales	■ Amélioration de l'état du milieu
■ Reconnaissance de l'AMP dans les politiques maritimes		■ Coopération avec d'autres AMP	■ Amélioration du bien être des communautés locales
		■ Suivi et évaluation de la gestion	■ Amélioration de la conscience environnementale des populations
		■ Coopération avec les acteurs économiques	■ Satisfaction des parties prenantes dans le processus de gestion
			■ Prise en compte des valeurs sociales et culturelles

Atouts

Trois indicateurs (états, pression et réalisation) seront proposés pour chacun des objectifs du futur plan de gestion prévu pour fin 2017

L'équipe de gestion du sanctuaire souhaite développer les compétences, renforcer l'action des services compétents pour assurer la surveillance du site à grande échelle et la coopération interservices à l'échelle de la ZEE : plutôt que de donner les moyens aux gestionnaires du sanctuaire d'assurer le contrôle des activités en mer, les actions de police de la mer déjà en place doivent être renforcées et les moyens actuels réorganisés

L'équipe de gestion du sanctuaire monte actuellement un projet interrégional, qui devrait lever près de 3 millions d'euros, en partenariat avec la République Dominicaine

Le conseil de gestion a la possibilité de préconiser des zones de législation renforcée

Pour la validation du prochain plan de gestion, l'équipe du sanctuaire prévoit d'organiser une concertation plus large avec des réunions sur chaque île pour présenter les enjeux de gestion

Faiblesses

L'équipe de gestion dispose de peu de moyens humains

L'équipe de gestion dispose de moyens financiers insuffisants

L'équipe de gestion ne dispose d'aucun moyen matériel et financier pour mettre en oeuvre des activités de gestion (déplacements, concertation, surveillance)

Le précédent plan de gestion ne définissait pas clairement les objectifs du sanctuaire

Les objectifs de gestion du sanctuaire sont limités à la protection des mammifères marins

Les décisions du conseil de gestion du parc n'ont aucun poids réglementaire si elles ne sont pas appuyées par les services déconcentrés de l'état français

Les mesures proposées par le conseil de gestion et validées par les autorités concernées réclament souvent la sortie d'un décret et sont de fait relativement longues à mettre en oeuvre

En juin 2016, la chargé de mission "Appui Scientifique" a quitté l'équipe de gestion et n'a été remplacée qu'à temps partiel

Analyse AFOM

Opportunités

Le sanctuaire a été facilement accepté par les acteurs locaux en raison de son statut peu contraignant juridiquement

Il existe une bonne collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat français

Les acteurs locaux participent fortement aux conseils de gestion en raison du besoin de défendre leurs intérêts face aux nombreux autres acteurs concernés

Il existe un partenariat tacite avec les réserves incluses dans le périmètre du parc qui facilite la mise en oeuvre de certaines actions de gestion

Les nouvelles technologies pourraient apporter une réponse aux enjeux de surveillance à grande échelle : pour cela, les décideurs doivent accepter d'investir dans la haute technologie (p. ex. acoustique)

Les objectifs de gestion relatifs aux mammifères marins des Réserves Naturelles de Saint Barthélemy et de Saint Martin devraient se caler sur la stratégie du Sanctuaire

Les acteurs socio-économiques ont bien identifié les gestionnaires du sanctuaire comme des interlocuteurs pouvant leur donner des avis scientifiques (p. ex. loi biodiversité, loi armateurs)

Menaces

Le statut de "sanctuaire" n'est pas reconnu dans le droit français, l'équipe de gestion d'AGOA ne dispose ainsi d'aucun levier pour mettre en oeuvre des activités de régulation et de contrôle de manière autonome

Aucune action de suivi ou d'acquisition de connaissances n'est mise en oeuvre en dehors du périmètre des réserves marines incluses dans le périmètre du sanctuaire (Réserve Naturelle de Saint Barthélemy, Réserve Naturelle de Saint Martin)

En raison du périmètre à considérer, toutes les demandes d'autorisation déposées aux services déconcentrés ne sont pas transmises au sanctuaire

Certaines ONG s'opposent à l'autorisation de certaines activités dans le périmètre du sanctuaire (p. ex. course de jet-ski)

Chaque île, représentée au conseil de gestion, va chercher à défendre ses intérêts économiques durant les réunions du conseil

La structuration de l'Agence Française pour la Biodiversité créé en janvier 2017 freine la mise en oeuvre de certaines actions de gestion

Sigles et abréviations

AEM	Action de l'Etat en Mer
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
AFOM	Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces
AMP	Aire Marine Protégée
DAM	Direction des Affaires Maritimes
DEAL	Directions de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
ETP	Equivalent Temps Plein
PNM	Parc Naturel Marin
SPAW	Specially Protected Areas and Wildlife
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VSC	Volontariat de Service Civique
ZEE	Zone Economique Exclusive

Remerciements

- Maxime Sèbe, appui scientifique, sanctuaire AGOA, Agence française pour la biodiversité
- Amandine Eynaudi, Chargée de mission "patrimoine naturel", Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, Agence française pour la biodiversité